

qu'ils montrent le même intérêt à s'attaquer au problème. En bref, les Canadiens sont convaincus qu'ils ne peuvent régler la question des pluies acides par eux-mêmes. Ils ont un besoin urgent de la coopération des États-Unis.

L'importance des pluies acides dans les relations canado-américaines est également mise en relief par l'attention qu'elle a reçue durant la visite du Président Reagan à Ottawa en mars dernier. La question figurait au nombre des principaux sujets bilatéraux abordés. Le Canada a certes été très heureux de recevoir du Président l'assurance que la négociation d'un accord sur la question se déroulerait comme prévu et que les États-Unis désiraient collaborer avec le Canada pour comprendre et contrôler la pollution de l'air et de l'eau. Nous voyons là un engagement important de la part du gouvernement des États-Unis.

La semaine dernière, un haut fonctionnaire du département d'État a réitéré l'engagement des États-Unis d'amorcer les négociations en juin, en application des dispositions contenues dans un mémoire déclaratif d'intention. Bref, nous avons l'intention de persévérer.

Notre espoir ultime réside évidemment dans la conclusion d'un accord bilatéral sur la qualité de l'air. À cet égard, nos deux pays ont signé un Mémoire déclaratif d'intention en août dernier dans lequel sont énoncés trois objectifs spécifiques.

Nos pays s'engagent d'abord à amorcer en juin prochain, soit dans un mois, les négociations en vue de la conclusion de cet accord.

Deuxièmement, le Mémoire prévoit la création de cinq groupes de travail conjoints Canada-États-Unis qui seraient chargés de l'établissement d'un fonds commun d'information. Les premiers rapports de ces groupes - bien qu'intérimaires et préliminaires - montrent clairement que nos préoccupations à propos des pluies acides étaient fondées, et que le problème est réel et sérieux.

En troisième lieu, le Mémoire demande au Canada et aux États-Unis d'appliquer des mesures provisoires de contrôle en vue de réduire la pollution atmosphérique transfrontière, dans l'attente de la conclusion d'un accord bilatéral. Comme je l'ai mentionné il y a quelques instants, le Canada a déjà appliqué un certain nombre de ces mesures, et il compte que les États-Unis feront de même.

Il a été dit que la question des pluies acides constituait un test de la règle de droit dans les relations entre le Canada et les États-Unis. Les principes juridiques en cause sont clairs. L'un et l'autre gouvernements